

10 Faits divers & Justice

Session criminelle extraordinaire de Port-Gentil

Vingt ans de réclusion pour... inceste



La Cour pendant l'audience.



Koumba Manfoumbi et son avocat à la barre.

SYM

Port-Gentil/Gabon

L'ACCUSE était poursuivi pour attouchements et inceste sur sa fille I.K.L., âgée de 8 ans. Les faits se déroulent en 2015. Défini comme un homme calme par les habitants du quartier Matiti où il vit avec sa

concubine et ses enfants, ce père de famille a été dénoncé par sa compagne, Jeanne Marie P... Cette dernière affirme l'avoir surpris, un soir, dans son plus simple appareil, en train de faire la toilette à la petite I.K.L.

Devant la barre, Koumba Manfoumbi clame son innocence et donne sa version des faits. « *Ma femme ne*

s'occupait pas de ma fille. C'est pourquoi, j'étais obligé de la baigner moi-même. Je suis victime d'un acharnement de sa part. Elle voulait à tout prix que je renvoie l'enfant auprès de sa mère génitrice », s'est-il défendu.

Le certificat médical fourni pour la circonstance révèle que « *l'enfant a déjà perdu son hymen, mais le périnée*

n'est pas entamé. De même, il n'y a pas de traces de sang ou de sperme, mais un viol est probable. » Selon les avocats de la défense, Mes Guissiga et Bourdette, cette histoire semble fabriquée de toutes pièces. Leur argumentation s'appuie enfin sur une question posée à l'enfant. Lorsqu'ils lui ont demandé si, pendant la toilette et dans la

maison, elle avait mal ou si elle avait crié, cette dernière a répondu " non !". Au grand étonnement de la salle d'audience.

Finalement, Landry Koumba Manfoumbi a été reconnu coupable des faits reprochés. Il est condamné par la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil à 20 ans de réclusion criminelle dont 12 avec sursis.

Un pasteur reconnu coupable de coups mortels sur autrui

SYM

Port-Gentil/Gabon

L'AFFAIRE qui opposait le ministère public et dame Guy Mathilde Tsougou Mwekougou contre Félix Robin Idewina Agaya, Guy Carine Mavili Mwekougou, Guy Marina Mboundji Mwekougou, Eugénie Magari Koumba – tous de nationalité gabonaise – et Flore Nanga – de nationalité camerounaise – poursuivis pour coups mortels, refus volontaire de porter secours à personne en danger, a duré 13 heures. Un record depuis l'ouverture de cette session criminelle extraordinaire. C'est que l'affaire avait défrayé la chronique, en 2012, dans la capitale économique. Et pour cause.

Les personnes incriminées dans cette affaire avaient donné la mort à Djo Nzigou Moussavou, un enfant de huit ans, qu'elles accusaient de sorcellerie, et d'être à l'origine du blocage de certains membres de leur famille. Ces révélations avaient été faites par le pasteur d'une église du réveil, Felix Robin Idewina Agaya.

Les faits se déroulent au quartier Massoukou, dans le premier arrondisse-



La Cour rendant son verdict.

ment de Port-Gentil. Pendant que les familles s'apprêtent à célébrer la fête de la Nativité, les mis en cause crucifient, eux, Djo Nzigou Moussavou, au motif qu'il serait un sorcier.

« *Cet enfant a de l'influence, il nous déstabilise* », avait déclaré le pasteur au cours d'une réunion de prières. Et de trancher : « *il faut le mettre à l'écart* ». Puis, le pasteur et ses ouailles se remettent dans la prière. Mais l'enfant, à ce qu'il semble, ne change point d'attitude. Aussi, Félix Robin Idewina Agaya, vexé, demande-t-il des ficelles et, ensuite, se charge lui-même d'attacher les mains et les pieds du "pestiféré".

Comme si cela ne suffit pas, le pasteur, qui ne

veut plus que l'enfant le fixe, ordonne qu'on lui bande les yeux. Un pagne imbibé de piment est donc noué autour du visage du jeune Djo Nzigou Moussavou, qui est ensuite transféré pour un isolement dans la cuisine où, seuls le pasteur et Flore Nanga ont accès.

Le garçonnet passe ainsi toute la journée sans boire, ni manger. Le lendemain, vers 17 heures, une fidèle, en lorgnant dans la cuisine, constate que l'enfant semble inerte. Aussi, pose-t-elle la question suivante au pasteur : « *Pasteur, c'est comment ! J'appelle l'enfant, il ne réagit pas.* »

SENTENCE • « *Reste tranquille ! Il lutte contre les démons* », lui répond l'homme de Dieu. Mais, constatant par la suite



Le public était nombreux dans la salle d'audience.

que l'enfant avait rendu l'âme, le pasteur sort un matelas du salon, puis intime l'ordre à tous de ne pas pleurer, mais de méditer dans la prière. Puis, il rassure tout le monde : « *l'enfant ressuscitera au troisième jour, au nom de Jésus-Christ.* » Malheureusement, le jeune Djo Nzigou Moussavou ne reviendra jamais à la vie. Une place est alors aménagée dans une maison abandonnée du quartier pour son inhumation. Felix Robin Idewina Agaya emballe le corps de la victime dans un pagne, puis l'enfouit à l'intérieur du caveau aménagé pour la circonstance.

Informée sur ce qui vient de se passer, l'aînée de la famille du disparu, alerte la gendarmerie. Saisi à son tour, le parquet de

Port-Gentil ordonne l'exhumation du cadavre pour les nécessités d'enquête. Dans la foulée, une information judiciaire est ouverte.

Ainsi donc, toutes les personnes impliquées dans cette sombre affaire sont placées en détention préventive. Reconnues coupables de coups mortels et abstention volontaire d'assistance à personne en danger, elles sont toutes traduites devant la Cour criminelle pour comparution.

Après avoir entendu toutes les parties concernées, la Cour a rendu son verdict : le pasteur a été condamné à dix ans de réclusion criminelle, alors que tous ses complices ont été acquittés après avoir passé cinq ans en détention préventive.

Faits d'ailleurs

Frein à main oublié

L'ACCIDENT n'aura fait aucun blessé. Il n'y avait, en fait, personne à bord du véhicule qui s'est retrouvé sur le côté, rue Joseph-Marion (France). Une automobiliste s'est garée dans la petite rue, très pentue. Seulement, elle a oublié de tirer son frein à main. Et, loin de la gravité oblige, la voiture s'est mise à descendre la ruelle. Puis, elle est passée par-dessus le remblai pour finir sa course sur le côté.

Un couple agresse un chauffeur de bus

À la gare routière de Sant Antoni à Ibiza. Un couple voulait monter à bord d'un bus car, il possédait un ticket. Mais le chauffeur leur a expliqué qu'il s'agissait d'un car appartenant à une société privée et non d'un bus public. Furieux, les deux jeunes s'en sont violemment au conducteur. Heureusement, des passants sont intervenus et ont réussi à maîtriser le couple.

Une cracheuse de feu défigurée

Jo Robinson participait à un concours de cracheurs de feu à Chicago (Etats-Unis). A la fin de la compétition, elle a accepté d'apprendre à quelques filles à cracher du feu, en leur faisant une démonstration. Mais, voilà, elle s'est trompée : elle a mis dans sa bouche du kérosène à la place de la paraffine. Elle a mis le flambeau devant elle et s'est mis à cracher le liquide. Une forte explosion lui a alors explosé au visage, la défigurant. Transportée à l'hôpital, ses jours ne sont plus en danger.

Elle découvre son mari mort

Une femme est rentrée de vacances et a tenté de rentrer chez elle à Saint-Cyr-l'Ecole (France). Mais, elle n'arrivait pas à ouvrir la porte d'entrée car, des clés étaient vraisemblablement insérées dans la serrure depuis l'intérieur. Elle a alors tenté d'appeler son mari, qui se trouvait à l'intérieur mais aucune réponse de ce dernier. Elle a alors alerté les secours. Les pompiers, arrivés sur les lieux, sont parvenus à ouvrir la porte et ont découvert le cadavre de l'homme de 58 ans, en état de décomposition. Le corps a été transporté à l'hôpital de Garches. Une autopsie sera pratiquée afin de connaître les causes de sa mort. Selon son épouse, le quinquagénaire souffrait d'hypertension.

Rassemblés par JNE